

Le "violeur des beaux quartiers" aux assises



Credit Photo : TF1/LCI

. Rachid Bouchta est soupçonné d'avoir commis une dizaine de viols entre 1999 et 2002 dans le 16e arrondissement de Paris et dans l'Ouest parisien.
 . A la demande des victimes, le procès se déroulera à huis-clos.

A. Gu. (avec afp) - le 06/11/2007 - 15h39

Vêtu d'un pull rayé multicolore, Rachid Bouchta, pizzaiolo de 34 ans, est arrivé dans le box des accusés d'une démarche claudicante, héritée d'un accident de moto en février 2004. A la demande de plusieurs des huit victimes, le président Joseph Ancel a prononcé le huis-clos pour la première semaine des débats. Ils seront de nouveau publics à partir de lundi, lorsque seront abordés les vols pour lesquels il est également poursuivi. Victimes de phobies et de troubles depuis leur agression, certaines des victimes, incapables de faire face à leur agresseur présumé, ont fait savoir, par leurs avocats, qu'elles n'assisteraient pas à l'audience.

Masqué et ganté

En 2003, la police avait déclenché une enquête pour mettre la main sur un violeur en série agissant dans les beaux quartiers de Paris et les communes aisées de l'Ouest parisien. C'est en 2004 que les enquêteurs avaient fait le lien entre ces viols et une série de vols commis dans les mêmes quartiers.

L'enquête avait montré que ces vols, une vingtaine, étaient commis par un homme toujours masqué et ganté, âgé d'une trentaine d'années, souvent décrit comme maghrébin ou méditerranéen. Il surgissait au domicile de femmes, alors qu'elles s'y trouvaient seules, et réclamait coffre et bijoux. A l'époque, l'actrice Jeanne Moreau avait aussi reçu la visite du cambrioleur. Fait particulier, il discutait avec ses victimes et leur donnait des détails sur leurs habitudes, faisant comprendre qu'il les avait surveillées.

Réentendue par les enquêteurs en 2004, une victime de vol avait révélé avoir également subi un viol : après lui avoir réclamé de l'argent, son agresseur l'avait forcée à lui faire une fellation. Le rapprochement était fait. Selon l'accusation, *"il apparaissait incontestablement que le mode opératoire de ces viols était constant, et identique à celui des vols"*. Ils étaient commis par un homme qui se masquait le visage une fois à l'intérieur du domicile des victimes, grâce à un bas qu'il leur réclamait, était armé d'un couteau et exigeait le coffre et les bijoux.

Il repérait ses victimes

Selon l'enquête, il était toujours attentif à ne pas laisser de trace, portait des gants, forçait ses victimes à avaler son sperme ou éjaculait dans un linge. Une seule fois, en juin 2002, l'agresseur avait laissé une tache de sperme sur le sol de la cuisine d'une de ses victimes et l'empreinte ADN correspondait à celle de Rachid Bouchta. Selon l'accusation, l'étude des relevés de téléphone portable de l'accusé est également *"particulièrement révélatrice"*: ce téléphone se trouvait systématiquement près du domicile des victimes avant les faits et était coupé pendant les agressions.

Durant l'enquête, Rachid Bouchta a reconnu certains vols mais a nié les viols. Lors d'une audition, il a reconnu qu'il repérait certaines victimes dans des salons de thé du XVIe arrondissement, avant de les suivre en moto et de les agresser le moment propice. Mais plus tard, il est revenu sur ces déclarations, disant avoir commis ces vols *"au pif"*.